

UFCV
Accueil de loisirs
Eté 2020

Ecole-
Valentin/Miserey-
Salines/Pirey



Miserey-Salines

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

portail-animation.ufcv.fr



Ufcv Bourgogne Franche-Comté
6 B Boulevard Diderot
25000 BESANCON

Ce document a pour ambition de proposer un protocole permettant la sécurité physique, morale et affective du public mais également de l'équipe et des familles. Il répond aux exigences du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, de l'Ufcv, ainsi que des consignes locales et des particularités de la structure.

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

Règles et conditions d'organisation des activités

Nombre de mineurs accueillis: 80 enfants maximum

Suivi sanitaire Le référent Covid-19 est le directeur de l'Accueil, accompagné par le coordinateur de secteur.

Communication avec les familles : ce même protocole sera diffusé aux familles, disponible sur le site internet de l'Ufcv et affiché devant l'accueil.

Accueil des parents

Les parents sont invités à ne pas entrer dans le centre. Un membre de l'équipe d'animation sera chargé d'accueillir les familles, il fera le lien entre l'extérieur et l'intérieur du centre.

L'accueil des enfants se fera de la manière suivante :

- De 7h30 à 9h15
- De 17h à 18h30

La récupération des enfants se déroulera de la façon suivante :

- A 11h45
- A 13h45

Les parents sont tenus de porter un masque pour emmener et récupérer les enfants.

En tant que parents, vous vous engagez à ne pas mettre votre (vos) enfant(s) à l'accueil de loisirs en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez lui (eux) ou dans votre famille.

Par ailleurs, merci de bien vouloir fournir à vos enfants tous les éléments du trousseau été :

- Une gourde.
- Une serviette.
- Une paire de basket.
- Une casquette.

- Un tube de crème de solaire.

Gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde (Équipe d'encadrement et enfants). Le lavage des mains est essentiel.

Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les activités ;
- avant et après être allé aux toilettes ;

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les enfants d'un même groupe.

Limitation du brassage des enfants

Les groupes sont définis en fonction des effectifs d'enfants et selon les semaines.

De manière générale les groupes sont constitués d'environ une douzaine d'enfants au maximum, par tranche d'âge moins de 6 ans, plus de 6 ans le programme d'activités.

Dans la mesure du possible les groupes seront réalisés par jour.

Règles de distanciation physique

La distanciation physique au sein d'un même groupe n'est plus obligatoire. Cependant elle sera maintenue entre les différents groupes et dans différentes salles.

Nettoyage et désinfection

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et le personnel dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes, les interrupteurs) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Activités

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation)

Les activités se dérouleront par petits groupe, une quinzaine d'enfants maximum. Les groupes sont définis à minima pour la journée.

Les intervenants seront soumis à ce protocole, et en accord avec celui du ministère de l'éducation et de la jeunesse.

Restauration

Les enfants passent aux sanitaires par groupe pour se laver les mains et se rendent aux réfectoires, le passage des groupes est échelonné afin d'éviter les regroupements et l'attente.

Les enfants sont installés par table en conservant le même groupe. La disposition du réfectoire permet de maintenir une distance d'un mètre linéaire, dans la mesure du possible, entre chaque enfant et entre chaque groupe. Les animateurs à une table en aparté dans la salle de restauration.

Les points de contacts (pot d'eau, plats) sont évités au maximum, les animateurs ont pour mission de servir les enfants.

La sortie de réfectoire se fait également par groupe.

Sieste

La sieste sera organisée par groupe. La salle de sieste est exclusivement réservée au groupe des plus petits (3 à 4 ans).

Chaque enfant dispose d'un lit nominatif, les lits sont espacés d'un mètre minimum et seront nettoyé après chaque utilisation par l'agent technique.

Temps calme

Celui-ci est organisé par groupe, nous demandons aux parents de fournir une serviette ou une couverture... permettant aux enfants de s'allonger, cela s'adresse plus particulièrement aux enfants de 3/6 ans.

Port du masque

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les animateurs lorsqu'ils sont à une distance d'au moins un mètre des enfants. Les animateurs doivent constamment en avoir un avec eux en cas de besoin (soins à apporter...). Les masques est obligatoire pour les animateurs lors des temps de repas.

Pour les enfants de moins de 11 ans, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ du centre.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de Covid-19 dans l'accueil

- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et **doivent venir le chercher**.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Situation Caniculaire

En cas de canicule, le protocole sanitaire en vigueur sera mis en place.